

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 décembre 2021

---

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 542

présenté par

M. Zumkeller, M. Brindeau, Mme Sanquer, Mme Descamps, M. Morel-À-L'Huissier et Mme Thill

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 6, substituer au mot :

« douze »

le mot :

« dix-huit ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 11.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement souhaite que le passe vaccinal ne s'applique que pour les adultes. Concernant les enfants la situation demande de prendre un peu plus de recul.